



Appel à Candidatures pour **LE TREMPLIN MUSICAL DU PRINTEMPS**
Samedi 16 mars 2024 au sein de la Foire de Printemps
Au Parc des Expositions de Montpellier

Le **Tremplin Musical du Printemps**, organisé par la Foire de Printemps de Montpellier, vous donne l'opportunité de faire partie des **finalistes du Tremplin Crédit Mutuel Palmarosa Festival qui se déroulera du 23 au 25 Août 2024**.

➤ **Présentation de la Foire de Printemps**

Pendant 4 jours, du 15 au 18 mars 2024, (re)découvrez la Foire de Printemps, comme un parfum de festival, en famille et entre amis.

Un événement local, ancré dans notre territoire à travers ses exposants et partenaires.

La Foire de Printemps, c'est :

- **Des festivals** : Festival des Artistes, Festival des Tendances, Festival des Sports, Festival des Associations Solidaires, Festival des Vins & Bières bio...
- **Des animations** pour tous, tous les jours, toute la journée
- **Des soirées pleines de surprises avec notamment 2 grands concerts** : **Collectif Métissé & Fréquences 80** avec Julie Pietri, Sabine Paturel, Jean-Pierre Morgand, Ottawan, Caroline Loeb et Thierry Pastor.
- **Des projets pour l'amélioration de sa maison**. Pour trouver tout ce dont on peut avoir besoin pour aménager à la fois son intérieur et son extérieur. Des experts partageront des conseils avisés en rénovation et en décoration.
- **Du shopping pour tous** avec les **artisans de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault**, les démonstrateurs, la beauté et le bien-être, les produits de seconde main, les produits du terroir et pour les parents et futurs parents la sélection **Naître & Grandir**.
Nouveau ! Le Festival des Artistes : les amateurs d'art pourront acquérir les œuvres d'une sélection de dessinateurs, peintres, sculpteurs et photographes de la **région Occitanie**.
- **Des découvertes musicales** avec des artistes locaux émergents grâce au Tremplin Musical du Printemps, sportives avec des activités à tester sur place avec le CROS Occitanie, ou encore culturelles et touristiques pour toute la famille.
- **Des réponses sociétales et environnementales** avec des conseils aux citoyens, des ateliers ludiques, la rencontre avec des associations solidaires, les innovations du Trophée Gustave...

➤ Déroulement du Tremplin Musical du Printemps

Lundi 12 février 2024 : Date limite d'envoi des démos/maquettes live à l'adresse suivante : tremplin@spl-occitanie-events.com

Jeudi 15 février 2024 : Pré-sélection des candidats par un comité de professionnels.

Lundi 19 février 2024 : Les candidats recevront une réponse positive ou négative de leur participation au Tremplin Musical du Printemps.

Samedi 16 mars 2024 : Planning prévisionnel : Le Tremplin Musical du Printemps se déroulera entre 17h et 20h au Parc des Expositions de Montpellier.

Le temps de musique accordé sera de 20 minutes.

Un temps de balances sera prévu plus tôt dans l'après-midi, les informations complémentaires seront communiquées aux sélectionnés.

➤ Qui peut se présenter ?

Tout groupe ou artiste ayant un répertoire original (pas de reprises).

Le groupe ou l'artiste ne doit pas être engagé par un contrat discographique auprès de majors, de labels nationaux, de producteurs indépendants importants, ainsi que de producteurs de spectacles d'envergure nationale.

➤ Critères de recevabilité des candidatures

- ✓ Le groupe ou l'artiste doit être domicilié en Occitanie.
- ✓ Pour rester cohérent avec la direction artistique du Palmarosa Festival (programmation Indie Pop Rock) les musiques urbaines et électro ne sont pas recevables.
- ✓ Être impérativement disponible sur la demi-journée du samedi 16 mars 2024.
- ✓ Envoyer une démo ou maquette uniquement LIVE, vidéo acceptée. Compléter le dossier de participation ci-dessous et le renvoyer avant le lundi 12 février 2024 à l'adresse suivante : tremplin@spl-occitanie-events.com
- ✓ Technique : nous fournissons les amplificateurs, le son et la lumière. Vous devrez venir avec vos instruments.
Toutes les informations détaillées seront données le cas échéant aux candidats sélectionnés.

➤ Sélection du gagnant et gain

Le gagnant intégrera directement les candidats sélectionnés pour la grande finale du Tremplin Crédit Mutuel Palmarosa Festival qui aura lieu dans une salle Montpelliéraine en amont du festival.

La sélection du gagnant du Tremplin Musical du Printemps se fera avec une double notation (50/50) :

- Vote du jury
- Vote du public

➤ **Modalités d'Inscription**

L'envoi du dossier complet (demos + dossier de candidature), exclusivement dématérialisé, à l'adresse email : tremplin@spl-occitanie-events.com

➤ **Récapitulatif du Calendrier (planning prévisionnel)**

12 février 2024 : Date limite d'envoi des demos/maquettes live

15 février 2024 : Pré-sélection des candidats par un comité de professionnels

19 février 2024 : Réponse aux candidats

16 mars 2024 : Le Tremplin Musical du Printemps se tiendra entre 17h et 20h au sein de la Foire de Printemps, au Parc des Expositions de Montpellier

➤ **Composition provisoire du Comité de Sélection**

Cédric FIOLET, Directeur Général de la SPL Occitanie Events

Jessica MAGNANI, Responsable Programmation Spectacles

John BERTRAND, Directeur du Palmarosa Festival

Représentant de la radio partenaire

➤ **Communication : droit d'usage des noms d'artistes**

Chaque artiste sélectionné autorise SPL Occitanie Events, organisatrice de la FOIRE DE PRINTEMPS, à utiliser le nom de son entreprise dans les différentes communications qui seront effectuées à propos du Le Tremplin Musical du Printemps

Le Tremplin Musical du Printemps, événement intégré à la FOIRE DE PRINTEMPS 2024 produit par la SPL OCCITANIE EVENTS, bénéficiera des retombées du plan média et de la promotion visiteurs mis en place pour la FOIRE DE PRINTEMPS.

Au même titre que les autres secteurs d'activité qui composent la FOIRE DE PRINTEMPS, Le Tremplin Musical du Printemps sera notamment signalé sur le site web de la Foire et présenté dans le dossier de Presse à l'attention des médias. La FOIRE DE PRINTEMPS a connu une fréquentation de 15 000 personnes sur 4 jours en Mars 2023.

➤ **Assurance**

La SPL OCCITANIE EVENTS, organisatrice de l'événement effectue une surveillance générale du respect des règles de montage par la présence d'un contrôleur d'accès. La surveillance des halls est également effectuée par l'organisation durant les heures d'ouverture aux visiteurs, soit du vendredi au lundi inclus, de 10h à 19h. Le matériel des artistes doit être assuré par l'artiste/le groupe lui-même en fonction de leur valeur. En cas de dommage (perte, détérioration, vol) subi par les artistes, celui-ci doit contacter son assureur dans le cadre de la police qu'il aura souscrite afin de prévenir tous dégâts éventuels lors de sa participation au Tremplin Musical du Printemps. La SPL Occitanie Events ne saurait se substituer à l'assureur de chaque groupe/artiste en cas d'absence de la souscription d'un contrat de prévention des risques par ces derniers.

➤ **Annulation**

L'organisation se réserve le droit d'annuler le projet pour diverses raisons : insuffisance de candidatures, ou toutes causes extérieures à la volonté de l'organisateur SPL Occitanie Events. Dans ce cas aucune poursuite ne pourra être engagée à l'encontre de la SPL OCCITANIE EVENTS, pour prétendre à un quelconque dédommagement.

Représentations déjà réalisées

Contact référent :

- Nom

- Prénom

- Adresse

- Téléphone

- E-mail

- Fonction

NB Il n'y aura aucune prise en charge des frais liés à la venue de l'artiste/du groupe au Tremplin Musical du Printemps par la SPL Occitanie Events.